

COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 17
Date de la convocation : 21/09/2023

Objet : Approbation du règlement intérieur de la médiathèque René Dorbes

Numéro :VI-2023/52

SEANCE du 2 octobre 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, LEBLOND Alain, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry,

Pouvoirs : TORRES Sébastien pouvoir à DELSOL Alain

Absents excusés : MASCRE Gérard, LAMANDE Laurent, DOTTO Christian, PAROLIN Vanessa, FEUILLERAT Patrick, BIZET Cécile

Madame PELLEGRINO Yvette élue secrétaire de séance.

Le règlement intérieur d'une médiathèque a pour objet de codifier les rapports entre la structure et ses usagers. Il énumère le fonctionnement et les modalités d'utilisation du service, ainsi que les droits et devoirs de l'utilisateur.

Le Maire propose d'approuver le règlement intérieur de la Médiathèque.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

- D'approuver le règlement intérieur de la médiathèque René Dorbes.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par le Maire de Lavernose-Lacasse compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le et de la publication le

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A LAVERNOSE-LACASSE LE 02/10/2023

Le Maire
Alain DELSOL



le secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2023
Application agréée E.legalite.com